

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/07/19/2019013774/justel>

---

Dossier numéro : 2019-07-19/10

## Titre

19 JUILLET 2019. - Arrêté du Gouvernement flamand portant clôture de la session 2019 du Parlement flamand

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 16-08-2019 page : 78369

Entrée en vigueur : 22-09-2019

---

## Table des matières

Art. 1-3

---

## Texte

Article [1er](#). La session 2019 du Parlement flamand est clôturée.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 22 septembre 2019.

[Art. 3](#). Le ministre flamand ayant les affaires intérieures dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.